

Feuille des avis
officiels
destinée
à l'information
de la population
Paraît
lorsque la municipalité
le juge nécessaire.

No 289

INFORMATIONS OFFICIELLES

Septembre 2005

Commune de
Pampigny



27^{ème} année

Contrôle des habitants – cartes d'identité, passeports

Contrairement à ce qui a été annoncé dans la dernière Feuille d'informations, nous vous annonçons que le bureau du Contrôle des habitants sera fermé **du lundi 10 octobre 2005 au vendredi 21 octobre 2005**. En cas de nécessité, vous pouvez vous adresser le matin au greffe municipal tél. 021.800.03.10. Merci de votre compréhension.

Les Etats-Unis renvoient d'un an le délai pour le passeport biométrique obligatoire

Les Etats-Unis renvoient la version biométrique du passeport d'un an. Ainsi, le passeport contenant des données biométriques enregistrées électroniquement ne sera obligatoire qu'à compter du 26 octobre 2006 pour pouvoir entrer aux Etats-Unis et transiter par ce pays sans visa.

Conseil communal du 22 septembre 2005

Nous vous informons que les préavis ci-dessous ont été acceptés :

1. Préavis municipal no 8-2005 concernant les décisions prioritaires à prendre en vue des élections communales du printemps 2006, soit

- maintien du Conseil communal pour la prochaine législature 2006-2011 et les législatures suivantes
- modification de l'art. 2 du règlement du Conseil comme suit : *Art. 2 – Le corps électoral est convoqué tous les cinq ans, au printemps, pour procéder à l'élection des membres du Conseil. Cette élection a lieu conformément à la LEDP selon le système majoritaire à deux tours.*
- maintien du nombre des conseillers à 45
- maintien du nombre des suppléants à 7
- maintien du nombre des municipaux à 5

Délai pour déposer une requête à la Cour 20 jours dès l'affichage au pilier public soit jusqu'au 17 octobre 2005

2. Préavis municipal no 9-2005 concernant le nouveau règlement du Conseil communal

- ce règlement peut être consulté à l'administration communale

Délai pour déposer une requête à la Cour 20 jours dès l'affichage au pilier public soit jusqu'au 17 octobre 2005

3. Préavis municipal no 10-2005 concernant le nouveau règlement communal de police

- ce règlement peut être consulté à l'administration communale. Un exemplaire sera envoyé à chaque ménage de la commune, dès son approbation par le Chef du Département

Délai pour déposer une requête à la Cour ou demande de référendum 20 jours dès publication dans la FAO

4. Préavis municipal no 11-2005 concernant la demande d'autorisation d'adhérer aux Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois (EHNV), association de communes exploitant les hôpitaux de Saint-Loup, Orbe, La Vallée, Yverdon et Chamblon

Délai pour déposer un référendum 20 jours dès l'affichage au pilier public soit jusqu'au 17 octobre 2005

5. Préavis municipal no 12-2005 concernant l'arrêté d'imposition pour 2006

- vu les bons résultats financiers enregistrés ces dernières années, une baisse du taux d'imposition de 85 % à 82 % de l'impôt cantonal de base a été accepté

Délai pour déposer une requête à la Cour ou demande de référendum 20 jours dès publication dans la FAO

Police des constructions

Mises à l'enquête publique du 30 septembre 2005 au 20 octobre 2005

Moret Jean-Pierre, La Bossenaz : création d'une fenêtre

Bolay Vincent, route de la Prêle 4 : transformation de la partie habitable (maison) d'un rural

Mise à l'enquête publique du 7 octobre 2005 au 27 octobre 2005

Pialopoulos Anestis, rue du Melley 13 à 37 : construction de 6 unités d'habitations, d'une villa individuelle en PPE et de couverts à voitures

-voir au verso-

La Municipalité a l'intention de délivrer l'autorisation suivante, si aucune remarque particulière ne lui parvient dans les 10 jours :

Berger Doris et Stéphane, Rte de l'Isle 15 : pose d'un vélux

Déchetterie – Vidée des pneus les 26 et 29 octobre 2005

Une grande vidée de pneus sera organisée à la déchetterie les **26 et 29 octobre prochains**. Les pneus apportés seront repris au tarif le plus bas pratiqué par les récupérateurs. Ainsi, à titre d'exemple, il vous sera demandé de verser, sur place, en vue d'une élimination propre et contrôlée :

Fr. . 2.50 pour un pneu de voiture de tourisme

Fr. 7.-- pour un pneu de camionnette

Fr. 80.-- pour un pneu de tracteur avant

Fr. 120.-- pour un pneu de tracteur arrière

Le pire qu'on puisse faire, c'est brûler des pneus à l'air libre. La composition des pneus est complexe : latex naturel, matières synthétiques, noir de carbone, acier, fibres textiles, oxyde de zinc, sulfures et encore 8% d'additifs divers ce qui donnent des fumées toxiques avec dégagement des monoxydes de carbone, oxyde d'azote, dioxyde de soufre, métaux lourds, suie, formaldéhydes et autres hydrocarbures extrêmement cancérigènes. Les feux contenant des pneus provoquent la formation des pluies acides, augmentent l'effet de serre et participent à la destruction de la couche d'ozone. Inutile de préciser que l'on risque des amendes coûteuses en cas de dénonciation. Vraiment, il est plus sage de rapporter les vieux pneus dans votre déchetterie communale.

Location de la remorque pour l'évacuation des déchets

Tarifs au 1^{er} octobre 2005

Fr. 50.-- petite remorque

Fr. 90.-- grande remorque

Fr. 60.--/h chargement et/ou déchargement selon tarif horaire de l'employé communal

Selon la manière dont sont présentés les déchets, il faut compter entre 5 et 120 minutes pour décharger ! En aidant notre employé communal, M. Frédéric Degenève, cela prendra moins de temps et réduira d'autant votre coût.

Pour éviter toute contestation, M. Degenève présentera un bon à signer.

Nota Bene :

Le coût de location de la remorque est basé sur l'amortissement de celle-ci et du tracteur, ainsi que sur la consommation de carburant.

Est considéré comme **déchet ménager**, tout ce qui provient d'un ménage et qui est mobile. Par exemple, un vieux canapé est un déchet ménager, repris grâce à la taxe ménage.

En revanche, un radiateur (non mobile), une vieille moquette (collée) sont des **déchets de chantier** provenant de travaux de rénovation. Leur élimination est facturée au volume selon tarif affiché à la déchetterie.

Distribution d'eau sur notre territoire

Pour votre information, nous vous communiquons que, selon rapport du Laboratoire cantonal du 12 septembre 2005, les analyses sont conformes aux prescriptions de l'Ordonnance fédérale du 1^{er} mars 1995 sur les denrées alimentaires. La dureté totale de l'eau est de 29.5 (eau assez dure).

L'ambroisie, une plante dangereuse

L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante d'origine nord-américaine qui commence à se répandre dangereusement en Suisse, notamment à partir de la France et de l'Italie du Nord. Le pollen de l'ambroisie est fortement allergène et peut provoquer des réactions même chez des sujets normalement peu enclins à développer des allergies. L'Office fédéral de la santé publique a déjà averti des risques d'une augmentation des coûts pour la santé.

Actuellement, l'ambroisie est en train de former des semences : il est donc urgent de l'arracher ! La plante se trouve maintenant sur l'ensemble du territoire suisse, souvent dans des jardins privés, notamment là où des graines pour oiseaux ont été répandues. On peut l'observer également dans des lieux publics (écoles, parcs,...), le long des routes et des chemins, dans et autour des gravières, sur des chantiers, dans des zones industrielles ou encore dans des sites d'entreposage de bois ou de gravats. (Une brochure tout ménage avec illustrations vous parviendra prochainement).

Contrôle des champignons

Du 15 août au 14 novembre 2005 tous les samedis et lundis de 17h00 à 18h00 au Collège des Chavannes à Cossonay

Paroisse du Pied du Jura – Culte à Pampigny

Dimanche 2 octobre 2005

10h30 Fête des récoltes

La Municipalité

Manifestations non officielles

28.10.2005 Club des Aînés. Cabaret vaudois 20h00 à la grande salle de Pampigny

29.10.2005 Jeunesse de Pampigny-Cottens, bal d'Halloween à la grande salle de Pampigny

05.11.2005 Paroisse, Souper de Paroisse à la salle de Sévery dès 19h00

12.11.2005 Jeunesse de Sévery, Karaoké à la grande salle de Pampigny

20.11.2005 Badminton, tournoi simple à Pampigny